Direction de l'Urbanisme
Service Ressources et Système d'Information Urbanisme (SeRSIU)



Fenouillet

Plan Local d'Urbanisme

- 2ème Modification du POS approuvée par délibération du 23/06/2011
- Révision du POS approuvée par délibération du 27/06/2013
- Mise à jour du PLU par arrêté du 13/12/2013
- Mise en compatibilité du PLU par arrêté du 04/01/2016
- Mise en compatibilité du PLU par arrêté du 24/10/2017
- Mise à jour du PLU par arrêté du 08/03/2018

Mise à jour du PLU
par arrêté du 10/03/2022

5 - Annexes

5.3 Autres annexes

5.3.12. Périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)

Fenouillet
sur Canal et Garonne

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Délibération n°DEL-19-1123

Commune de Fenouillet : instauration de périmètres de taxe d'aménagement majorée (TAM)

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-et-un novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	107
Procurations :	26
Date de convocation :	15 novembre 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gratentour	M. Patrick DELPECH
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Roger ATSARIAS, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES,

	M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES

Conseillers représentés

	par
M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	Annick RAMBERT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Lysiane MAUREL	Josiane MOURGUE
M. Laurent MERIC	Claude RAYNAL
M. Philippe PLANTADE	Samir HAJIJE
Mme Béatrice URSULE	Martine SUSSET
M. Philippe GUERIN	Bernard KELLER
M. Gilles BROQUERE	François CHOLLET
M. Robert GRIMAUD	Patrick DELPECH
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
Mme Aline FOLTRAN	Mireille ABBAL
M. Michel ROUGE	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCE	Marc PERE
Mme Véronique DOITTAU	Dominique BOISSON
M. Jacques SEBI	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Bernard SOLERA	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Dominique FAURE	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Monique DURRIEU
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Djillali LAHIANI	Jean-Jacques BOLZAN
M. Laurent LESGOURGUES	Maxime BOYER
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
Mme Cécile RAMOS	Michèle BLEUSE
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Dominique COQUART	Martine BERGES

Conseillers excusés

Pibrac	M. Bruno COSTES

Délibération n° DEL-19-1123

Commune de Fenouillet : instauration de périmètres de taxe d'aménagement majorée (TAM)

Exposé

Depuis la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, formalisée dans la loi n°2010-1659 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, le Code de l'urbanisme, par son article L331-15, prévoit la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement différenciée et majorée par secteurs du territoire, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions.

La commune de Fenouillet fait l'objet d'une urbanisation soutenue, notamment liée à la mutation de parcelles à destination d'habitations collectives dans le diffus, avec un potentiel de 478 logements supplémentaires d'ici 2025 identifié dans le volet territorial du Programme d'Orientation et d'Actions (POA) du PLUi-H de Toulouse Métropole.

Pour répondre aux besoins générés par les habitants actuels et futurs, il est envisagé de renforcer les réseaux d'infrastructure existants par la programmation d'interventions à venir sur plusieurs voies de la commune notamment :

- l'avenue des Sports (2ème et 3ème tranches) ;
- la rue Jean Jaurès (2ème tranche) ;
- la rue de l'Église ;
- la rue Rey ;
- le boulevard Maréchal Juin et la section Étienne Billières ;
- la rue du Languedoc ;
- la rue des Usines, la rue Seveso et la liaison de la rue Saint Gobin, à l'exception des accès au centre commercial des rues des Usines et de Seveso, déjà financés dans le cadre du PUP relatif au renouvellement du pôle commercial Fenouillet / Saint-Alban ;
- la route de Lacourtensourt / Séline ;
- la rue des Peupliers ;
- la rue des Artisans, à l'exception des ouvrages d'infrastructure déjà financés dans le cadre des conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) : aménagements de sécurisation et de desserte liés à l'urbanisation du chemin de Bruguières ainsi qu'un plateau ralentisseur situé au carrefour de la rue des artisans et du chemin de Bruguières ;
- le chemin du Bocage ;
- la rue du Bosc.

Au regard du potentiel induit par le développement urbain de Fenouillet, il est proposé d'instaurer, à la demande de la commune, plusieurs secteurs de taxe d'aménagement majorée (TAM) au taux de 16 % sur l'ensemble des zones d'habitat, mixtes et d'activité économique identifiées sur le périmètre joint en annexe.

Cette TAM sera exigible à partir du 1er janvier 2020, au bénéfice de Toulouse Métropole pour l'amélioration de la voirie et des réseaux.

Le programme des équipements publics financés par la TAM n'inclut pas les coûts d'assainissement des eaux usées, ceux-ci étant financés par la Participation pour le

Financement Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC), instaurée par la Loi de Finances du 14 mars 2012 et exigible au moment du raccordement effectif au réseau

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L 331-15 prévoyant que le taux de la part communale puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions,

Vu la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du Grand Toulouse du 21 novembre 2011, fixant le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire métropolitain,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du vendredi 11 octobre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'instituer plusieurs secteurs de taxe d'aménagement majorée (TAM) sur la commune de Fenouillet, au taux de 16 %, sur l'ensemble des zones d'habitat, mixtes et d'activité économique identifiées sur le périmètre annexé à la présente délibération.
Cette TAM sera exigible à compter du 1er janvier 2020 au bénéfice de Toulouse Métropole, pour l'amélioration de la voirie et des réseaux.

Article 2
De reporter, à titre d'information, la délimitation de ce**s** secteur**s** dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole.

Article 3
De procéder à l'affichage réglementaire de la présente délibération et de son annexe cartographiant ces périmètre**s,** en Mairie de Fenouillet ainsi qu'au siège de Toulouse Métropole, pour une durée d'un mois minimum.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 28/11/2019

Reçue à la Préfecture le 28/11/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Périmètre de TAM 16% - FENOUILLET
à/c de Janvier 2020

Réalisé le : 08/10/2019

N

UA1
UIC5
UM7
NS
UA1
UM7
UM7
UM7
NAL1
A
NL
CASINO
28 RUE DES ARTISANS
AUMf
NS
PIQUEPEYRE
4-6 RUE DES ARTISANTS
NS
NAL1
UM7
UIC1
UA1
UM4
NL
A
NS
UM7
UM7
UM7
AAL1
UA1
NS
UA1
UM7

Périmêtre TAM (320.8 Ha)
Zonage PLUiH
ZAC PIQUEPEYRE*
PUP*
* exonérés de Taxe d'Amenagement
Parcellaire cadastral
Hydrologie
Bâti (cadastral)

Échelle: 1/13000 en A3

© TOULOUSE-METROPOLE Reproduction interdite

MAIRIE DE TOULOUSE www.toulouse.fr

toulouse métropole

© - Direction des Opérations d'Aménagement - LEADM - 2019-179-MD Source : TM - Dir.Numérique